

# VIIIème CONCOURS DE PHOTO- GRAPHIE

Plus de **800 photos** provenant de **50 pays** ont participé à l'édition précédente. Ne ratez pas l'occasion de participer à la **VIIIème édition d'artPhoto** !

Les quatre photographies qui, selon le jury, reflètent le mieux l'utilisation et l'impact de l'électricité dans leur catégorie, seront récompensées par:



Envoyez-nous vos photographies à [artphoto@arteche.com](mailto:artphoto@arteche.com)



# CATÉGORIES

## Un prix par catégorie :

- 1. Vie et électricité :** l'électricité nous éclaire, nous réchauffe, nous fait bouger et nous divertit. Les photos reflèteront l'influence de l'électricité dans notre vie et notre société.
- 2. Infrastructures et équipements électriques :** l'impact de l'électricité dans nos vies serait impossible sans l'infrastructure et les équipements –génération, transmission et distribution électrique–, qui nous facilitent son profit et définissent nos paysages.
- 3. Produits Arteché :** nos produits sont actuellement distribués dans plus de 175 pays. Les photos les montreront dans les usines, les sous-stations, dans différents projets et paysages, intégrés dans d'autres produits, etc.
- 4. Société électrique :** les personnes sont notre source d'énergie. Les photos montreront le lien entre les professionnels de l'industrie électrique et les tâches qu'ils accomplissent.

# CONDITIONS

- 1. PRÉLIMINAIRE :** Les photographies du concours seront soumises aux conditions de participation, aux licences, à l'utilisation et aux contenus établis ci-après, de même qu'à leur interprétation par l'organisateur.
- 2. PARTICIPANTS :** L'inscription au concours est gratuite et s'adresse à toutes les personnes qui souhaiteraient participer (les moins de 18 ans devront joindre à leur photographie, l'autorisation d'un parent ou tuteur).
- 3. ŒUVRES :** La participation au concours entraîne de la part de son auteur la propriété de l'œuvre, l'autorisation des modèles (le cas échéant) et la licence de l'auteur pour l'utilisation indiquée dans l'alinéa de licence.  
L'organisation étant ainsi exonérée de toute responsabilité de plagiat, et s'il se produisait quelconque inobservation des bases de la part d'un gagnant après la remise des prix, le gagnant se verra dans l'obligation de rendre le prix à l'organisation.
- 4. MODES DE PRÉSENTATION :** Toutes les photographies seront au format **RAW** ou, à défaut, **JPEG**, avec un minimum de **3 MB**.  
Les photographies en couleur, noir et blanc ou tout autre format sont valables.
- 5. DONNÉES D'IDENTIFICATION :** Il est indispensable que toutes les photographies soient identifiées par les données de leur auteur (**prénom, noms et coordonnées**), ainsi que de l'œuvre (**titre et lieu ou produit auquel elle correspond**). Les œuvres ne contenant pas ces données, seront exclues.  
Le Groupe ARTECHE n'enregistrera ni n'utilisera les données personnelles d'aucun des candidats, à l'exception des données nécessaires pour identifier chaque œuvre, à l'exception de celles nécessaires à l'identification de l'œuvre et pour pouvoir contacter les participants au sujet du résultat de ce concours.
- 6. MODE D'ENVOI :** Les participants pourront envoyer leur œuvre par email à [artphoto@arteché.com](mailto:artphoto@arteché.com).
- 7. DÉLAI :** Le délai de livraison des matériels débutera au moment de la publication de ces bases sur la page web d'ARTECHE et prendra fin le **30 septembre 2022**. La réception hors délai entraînera le refus d'admission à concourir.
- 8. LICENCES :** Tous les participants accordent au Groupe ARTECHE les droits de licence pour diffuser et utiliser les photos sur les supports d'aide à la diffusion d'entreprise et commerciale du Groupe.  
À cette fin, ces photos peuvent être retouchées et/ou éditées par le Groupe ARTECHE sans altérer l'image originale.  
Les photographies primées resteront la propriété du Groupe. L'auteur s'engageant à ne pas utiliser cette même photographie dans un autre concours ou moyen de diffusion autre que ses propres sites web ou réseaux sociaux.  
Le participant au concours déclare et garantit être le seul titulaire de tous les droits d'auteur relatifs à l'œuvre présentée au concours et assume l'entière responsabilité en cas de réclamation concernant les droits à l'image, en préservant le Groupe ARTECHE de toute éventuelle réclamation provenant de tiers dérivée de l'infraction de la garantie en question.
- 9. DÉCISION DU JURY :** La décision du jury, composé de professionnels du Groupe ARTECHE, sera sans appel et aura lieu le **31 octobre** sur [www.arteché.com](http://www.arteché.com). Tous les participants recevront un email contenant la décision du jury. Si, de l'avis du jury, aucune œuvre de qualité suffisante n'a été présentée, les prix ne seront pas attribués.  
Si la photographie gagnante est disqualifiée pour infraction de quelconque des dispositions précédentes, le prix sera attribué à la deuxième photographie ayant remporté le plus de votes, et ainsi de suite.
- 10. ACCEPTATION :** Les auteurs des photographies envoyées au concours, donnent leur consentement et acceptent ainsi les conséquences de l'envoi de leurs œuvres au présent concours organisé par le Groupe ARTECHE.
- 11. RÉCOMPENSES :** Les récompenses ne peuvent être échangées, modifiées ou compensées de quelque façon que ce soit à la demande du participant récompensé.  
Les participants récompensés peuvent renoncer à leur prix, mais nulle récompense de remplacement ne sera proposée, et cette renonciation ne donnera aucun droit à une compensation ou à une indemnisation.
- 12. ÉCHANGE DE RÉCOMPENSE :** En cas de problèmes avec le fournisseur de la récompense ou avec ledit produit, celui-ci pourra être remplacé par un autre de même nature et de caractéristiques similaires, mais toujours en notifiant préalablement les participants.